

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 JUILLET 2011

Membres présents :

Marc **Tournabien**, maire,
Evelyne **Lesieur**, Marcel **Bochet**, Jean-François **Thiaffey**, Marc **Ravier**, adjoints
Yves **Bois**, Bernadette **Buffaz**, Didier **Daburon**, René **Dalla Costa**, Martine **Delangre**,
Danièle **Gros**, Franck **Lefevre**, Marie-Josée **Tribal**, Martine **Valenzano**, José **Varesano**,
Marcel **Viard**.

Absents excusés :

Josiane **Chomaz** (procuration à Marc **Tournabien**)
Corinne **Collombet** (procuration à Evelyne **Lesieur**)

Absents :

Denis **Charvin**

Secrétaire de séance :

Marc **Ravier**

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 31 mai 2011

Aucune observation n'a été relevée sur le compte rendu du conseil municipal du 31 mai 2011. Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

2. Approbation rapport sur l'eau

Monsieur le maire présente au conseil le rapport sur le service de l'eau potable et le rapport sur le service de l'assainissement collectif pour l'année 2010. Les deux rapports sont à disposition du public en mairie.

Les ressources en eau potable pour le bas de la commune : les captages des Loyes et de la Culaz (sources sur la commune de Montricher-Albanne) ainsi que l'alimentation par le SAAEMM (source sur la commune de Saint-Colomban des Villards) ; pour Montdenis le captage du Revet ; pour Grenis le captage du Solliet, pour Tourmentier les captages de Baillery et des Fontaines.

Pour l'assainissement collectif : les urbanisations du fond de la vallée sont équipées en séparatif, suivant les réfections des voiries, à l'exception des secteurs des Plantées, de la Maladière, de 50% de Villardclément, de l'Argerel, du Costerg, de la Ruaz et du haut du Claret. Les eaux usées de la commune sont traitées par la station d'épuration de Saint-Jean-de-Maurienne. Les urbanisations situées à l'est du ruisseau du Claret sont traitées individuellement, à l'exception du hameau de Serpolière qui est équipé d'une fosse toutes eaux collectives avec épandage.

Pour Montdenis, Grenis et Tourmentier il n'existe aucun réseau collectif, les eaux usées sont traitées en assainissement individuel.

La commune comprend 994 abonnés à l'eau potable et 896 abonnés à l'assainissement collectif.

Le volume d'eau consommé et facturé pendant l'année 2010 est de : 71 885 m³ pour une recette de 101 552 € en eau potable et 70 8597 € en assainissement.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 JUILLET 2011

Evolution du prix de l'eau entre 2010 et 2011 :

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation (%)
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT]	Abonnement ordinaire	14	14	0
Prix au m3 - Tranche 1 [€ HT/m ³]	le m ³	1.362	1.407	4
Tiers [€/m³]				
	Agence de l'eau Redevance lutte contre la pollution	0.19	0.21	11

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation (%)
Collectivité	163.44	168.84	4
COLLECTIVITE ABONNEMENT COMPTEUR	14	14	0
Agence de l'eau Redevance lutte contre la pollution	22.80	25.20	11.00
TVA (le cas échéant)			
Total [€ TTC]	200.24	208.04	4

Au 1^{er} jan 2011 - Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

1.740€/m³

Evolution du prix de l'assainissement entre 2010 et 2011 :

Evolution du tarif de l'assainissement

	Désignation	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation (%)
Part de la collectivité				
Prix au m3 - [€ HT/m ³]	le m ³	0.988	1.043	+ 5.60
Tiers [€/m³]				
	Agence de l'eau modernisation des réseaux de collecte	0.13	0.15	+ 16

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation (%)
Collectivité	118.56	125.16	+5.60
Agence de l'eau modernisation des réseaux de collecte	15.60	18.00	+16.00
Total [€ TTC]	134.16	143.16	+7.00

Au 1^{er} jan 2011 - Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

1.20€/m³

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 JUILLET 2011

Après débat, le conseil approuve à l'unanimité le rapport sur l'eau potable et le rapport sur l'assainissement collectif de l'année 2010.

3. Tarifs transport scolaire

Le conseil général a la compétence du transport scolaire et l'a délégué au Syndicat du Pays de Maurienne. A partir de la rentrée de septembre 2011 les familles régleront leur participation au frais de gestion de 20 € par inscription directement au Syndicat du Pays de Maurienne. S'il y a plusieurs arrêts (nourrice ou grands-parents) la famille devra régler pour chacun d'eux 20 € par an et par enfant.

Pour la partie frais de transport, les collégiens et lycéens sont pris en charge à 100 % par le conseil général. Les enfants du primaire sont pris en charge à 100 % par le conseil général si la distance école/domicile est supérieure à 3 kms et à 50 % si la distance est comprise entre 1 et 3 kms.

Monsieur le maire propose de conserver le barème actuel pour les enfants des écoles primaires, et de supprimer les 10 € de participation au frais de gestion pour les élèves du collège et du lycée.

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité cette proposition.

4. Redevance occupation domaine public France Télécom

Monsieur le maire présente le tableau de valorisation du patrimoine de France Télécom sur la commune. La redevance annuelle est établie selon le détail du tableau ci-dessous :

Valorisation du patrimoine pour l'année 2010

(Redevance d'occupation du domaine public 2011)

Mairie De Saint Julien Montdenis			
RUE RAIE			
73870 SAINT JULIEN MONTDENIS			
Patrimoine	Patrimoine total déclaré	Prix unitaire	Montant Redevance brut
Artère aérienne (m)	20230.0	0.04	809.20
Emprise au sol de cabines (m ²)	3.0	20.0	60.00
Emprise au sol d'armoires (m ²)	1.0	20.0	20.00
Artère souterraine conduite (m)	22355.0	0.03	670.65
()			
Montant redevance brut :			1559.85 €
<i>Coefficient d'actualisation :</i>			1.2322099
Montant total de la redevance (1) :			1922.06 €
Montant des droits fixes (2) :			.00 €
Montant Total (1) + (2) :			1922.06 €

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité le montant de la redevance de 1922,06 €.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 JUILLET 2011

5. Avenant marché Electra rue du Bourg

Monsieur le maire présente l'avenant des travaux supplémentaires de câblage et de raccordement dans les habitations. Cet avenant concernant ces travaux supplémentaires est dû à la difficulté de déterminer les travaux à réaliser dans les habitations dont les propriétaires étaient absents et à la demande des propriétaires de déplacer leur tableau électrique situé à l'opposé des nouveaux raccordements dans leur habitation.

Montant du marché initial : 20 958,50 €HT, Montant des travaux supplémentaires 3 709 €HT. Nouveau montant du marché : 24 667,50 €HT.

Le conseil approuve cet avenant de travaux supplémentaires à l'unanimité.

6. Convention captage et conduite d'eau ONF

Une convention de captage et d'alimentation en eau pour le hameau des Essarts, entre l'ONF, la commune et l'association « les Amis de Tourmentier et des Essarts » a été présentée par monsieur le maire. Une conduite d'eau d'alimentation partant du ruisseau sera enfouie sur une longueur de 250 mètres. Cette convention est proposée pour une durée de 9 ans et débute le 01 juillet 2011. La redevance de concession est à titre gracieux, les frais d'acte à l'auteur de 90 €HT sont pris en charge par la commune.

Le conseil approuve à l'unanimité cette convention.

7. Avis sur projet schéma de coopération intercommunale

Monsieur le maire présente au conseil municipal la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et ses principales dispositions concernant la rationalisation de la carte de l'intercommunalité. Dans ce cadre monsieur le maire précise que le préfet de la Savoie est chargé d'élaborer un schéma départemental de coopération intercommunale de la Savoie.

Ce projet de schéma est aujourd'hui notifié pour avis aux conseillers municipaux. Après débat, considérant que ce projet de schéma est établi dans la précipitation et sans que les élus n'aient été à aucun moment consultés, le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce contre ce schéma de coopération intercommunale proposé par le préfet et suggère, sous réserve de l'accord de leurs conseillers municipaux, que les communes de Montricher-Albanne et de Pontamafrey-Montpascal soient intégrées à la communauté de communes Cœur de Maurienne.

8. Concession domaniale commune / SUNALP stations photovoltaïques

Monsieur le maire propose au conseil l'installation sur notre commune de deux centrales photovoltaïques situées sur les merlons de Villardclément et de la Ruaz. Ces projets, portés par SUNALP, ont été présentés lors d'une réunion publique le 30 juin 2011 en mairie de Saint-Julien-Montdenis.

La commune autorise la création d'une voie d'accès au merlon de Villardclément sur des parcelles communales situées à l'arrière de l'ancienne école de Villardclément, cette voie sera intégrée à la convention.

Toute occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance.

La redevance annuelle actualisable est calculée comme suit :

- la valeur de l'emprise projet sur les terrains concernés: la valeur du terrain est fixée à trois euros cinquante (3,5 €) du mètre carré. Cette valeur est ramenée annuellement.
- une part du chiffre d'affaires généré par l'installation : quatre pourcent (4%)

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 JUILLET 2011

La redevance annuelle est, à titre indicatif, (fonction du gisement solaire et des conditions d'exploitation), de 3 980 € HT pour le merlon de la Ruaz et 3 700 € HT pour le merlon de Villardclément.

La commune de Saint-Julien-Montdenis bénéficiera aussi des remontées de dividendes de SUNALP à travers la SOREA, société dans laquelle la commune de Saint-Julien-Montdenis est actionnaire à 5,794%.

Le conseil municipal après avoir délibéré adopte à l'unanimité les résolutions suivantes : approuve le projet de construction des centrales photovoltaïques présenté par SUNALP ; autorise monsieur le maire à signer avec SUNALP la concession domaniale valant autorisation d'occupation temporaire du domaine public ; approuve le montant des redevances annuelles.

9. Renouvellement demande de subvention rue du bourg

Monsieur le maire informe le conseil que les subventions pour la sécurisation de la rue du Bourg au titre du FDEC et pour la création de 14 places de parking au titre des amendes de police n'ont pas été retenues pour la programmation 2011. Monsieur le maire propose au conseil de renouveler les demandes pour l'année 2012.

Le conseil approuve à l'unanimité ces demandes de subvention.

10. Convention commune / conseil général pour fourniture fondants routiers

Monsieur le maire propose au conseil municipal de passer une convention, avec le conseil général, concernant la vente et la gestion de fondants routiers pour sécuriser les voiries communales lors des périodes de froid et de précipitations neigeuses.

Le conseil approuve à l'unanimité cette convention.

11. Comptes-rendus réunions

La commission des travaux s'est réunie le 10 juin 2011, Marc RAVIER fait un compte rendu sur les projets et travaux en cours.

- 1- Réhabilitation et agrandissement du gymnase : Marc Ravier fait un point sur l'adjudication des lots et le démarrage du chantier.
- 2- L'aménagement de la maison des jeunes en chantier école réalisé par l'AFPA (Association de Formation Professionnelle pour Adulte) est en cours. Cette salle sera utilisée régulièrement par le Club du Jeudi mais pourra être utilisée ponctuellement par d'autres associations.
- 3- La rénovation de la salle Joseph Chatel (ancienne salle paroissiale) démarrera quand les travaux de la maison des jeunes seront terminés. Une partie des travaux sera réalisée par les employés des services techniques. L'installation électrique et le remplacement des menuiseries seront réalisés par les entreprises.
- 4- Projet d'étude de la réfection de la rue de la Rochelle : reprise des réseaux eau potable et assainissement existants. Création d'un réseau d'eau pluvial. Enfouissement des réseaux télécoms, électrique et éclairage public.
- 5- Travaux de réparation sur le canal d'arrosage de la rue de la Rochelle.
- 6- Réfection totale de la cour du groupe scolaire.
- 7- Pose d'une clôture au boulodrome suite à la suppression de la haie de thuyas et fourniture de matériel d'isolation (laine de verre) qui sera posé par les bénévoles du club.
- 8- Remplacement des vitrages de la façade sud du groupe scolaire, travaux réalisés pendant les vacances scolaires d'été.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 JUILLET 2011

- 9- Des panneaux de signalisation « SIRTOMM » et « Costerg » seront installés par les services techniques.
- 10- Viabilisation du lotissement « Clos des vignes II » par l'entreprise CASARIN.
- 11- Réparations de l'éclairage public : chemin des Vignes, rue du Bourg, les Bourguignons et le parking du boulodrome.
- 12- Remplacement des portes coulissantes en bois par des portes basculantes en tôle peinte des 5 garages des écoles.
- 13- Après la démolition de 2 masures les services techniques ont réalisé des travaux au quartier du Costerg : reprise des réseaux d'eau potable et d'assainissement existant. Création des réseaux eau pluviale, électriques et télécoms. La commission s'est rendue sur le site.
- 14- A Montdenis (village de l'Eglise) les travaux de la dernière tranche de réfection de l'eau potable, et de l'enfouissement des réseaux secs et de la réfection de l'éclairage public se sont terminés à l'automne 2010. Restaient les enrobés et le branchement électrique des abonnés et de l'éclairage public terminés au printemps 2011.
- 15- Demande de l'association « le pied à l'étrier » pour l'agrandissement de la plateforme du petit manège pour la pose d'un chapiteau.
- 16- Reprise de l'enrobé au lotissement de la Riondaz dans le virage à l'entrée du lotissement à la hauteur du SIRTOMM.

12. Questions diverses

- 1- Monsieur Jean-François THIAFFEY informe le conseil que le jardin de l'école est bien entretenu et apprécié par les élèves et les enseignants.
- 2- Monsieur Jean-François THIAFFEY évoque le problème de compréhension du passage à la TNT (Télévision Numérique Terrestre) par les personnes âgées. Monsieur le maire précise qu'une brochure avec des explications sera transmise avec le bulletin communal. La mairie reste à disposition de toute personne qui rencontrerait des problèmes.
- 3- Monsieur le maire propose au conseil de nommer l'actuelle maison des jeunes en lien avec le nom du lieu-dit soit : « salle communale de la Croix Blanche ». Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette nouvelle appellation.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 22h30.

Le maire,
MARC TOURNABIEN.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 JUILLET 2011

EMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

LESIEUR Evelyne,

RAVIER Marc,

BOCHET Marcel,

THIAFFEY Jean-François,

CHOMAZ Josiane,

BOIS Yves,

BUFFAZ Bernadette,

CHARVIN Denis,

COLLOMBET Corinne,

DABURON Didier,

DALLA COSTA René,

DELANGRE Martine,

GROS Danielle,

LEFEVRE Franck,

TRIBAL Marie-José,

VALENZANO Martine,

VARESANO José,

VIARD Marcel,